

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : **11**

Date de la convocation : **14 FEVRIER 2024**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **23 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le **21 FEVRIER à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

**Absents excusés** CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, RIBOT Florent, ROULEAU Marc, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

**Pouvoirs :**

**A été élu Secrétaire :** SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

**2024/14**

**CREATION DE POSTE- ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE**

Madame le Maire propose au Conseil de porter à l'ordre du jour de cette séance, un point supplémentaire. Il s'agit de la création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine, suite à la demande récente de mutation du salarié en fonction à la Médiathèque.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Madame le Maire.

Madame le Maire rappelle que Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs fixés par délibération n°2023/40  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Territorial du Patrimoine à raison de 18/35<sup>ème</sup> suite à la demande de mutation de l'agent en poste

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- De la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps non complet à raison de 18/35<sup>ème</sup> pour exercer les fonctions de bibliothécaire
- Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2024

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 22 février 2024  
Béatrice FONTAINE  
Maire